



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 20 juillet 2022

Plan 5000 équipements sportifs de proximité avant les JO 2024 12 nouveaux projets retenus

Jean-Marie Girier, Préfet de la Vienne, a le plaisir d'annoncer la liste des porteurs de projets bénéficiaires dans le cadre des « 5 000 NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'ICI 2024 ». Ce sont 12 projets implantés dans 11 communes qui ont été retenus dans le département de la Vienne pour un montant global de 551 230 euros.

Les contours de ce plan massif de développement des équipements sportifs de proximité ont été précisés par le Président de la République le 14 octobre 2021.

Inédit par son ampleur, ce programme l'est aussi par son concept. 200 millions d'euros répartis sur trois ans sont consacrés à la construction ou à la requalification de 5 000 équipements sportifs de proximité, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements mobiles.

Ces lieux de sport implantés prioritairement en QPV ou à proximité immédiate, en milieu rural et dans les territoires carencés, ont vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre, clubs associatifs et scolaires.

Porté par l'Agence nationale du Sport, l'opérateur du ministère chargé des Sports, ce nouveau plan comprend deux volets : national et régional.

Il permet aux collectivités territoriales et aux associations sportives (fédérations, ligues, comités et clubs) de proposer des projets de construction d'équipements que l'État financera a minima à 50 %, et jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable.

Le déploiement de ce plan se veut innovant, flexible et place l'utilisateur au centre du diagnostic. Ainsi, il propose des modes de soutien simplifiés dans leur procédure, permettant une livraison rapide des sites. Clairement, l'objectif est de renforcer les synergies locales entre les acteurs afin d'optimiser l'utilisation de ces équipements de proximité.

L'un des critères fixés par l'État pour financer ces équipements consiste à obtenir l'engagement par le porteur du projet, d'entretenir et d'animer l'équipement. Cela permet d'offrir de nouveaux écrans aux clubs sportifs locaux existants mais aussi de faire sortir de terre des associations sportives pour enrichir l'offre de sport dans les zones urbaines et rurales.

Autre condition principale de financement : tous ces équipements devront respecter des critères environnementaux exigeants.

11 communes bénéficiaires dans la Vienne pour un montant global de subventions

Agence nationale du Sport : **551 230€**

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la communication

interministérielle

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Poitiers 2 pistes de padel création de 2 terrains de basket 3X3	47 700€ + 55 000 € = 102 700€
Vouneuil-sur-Vienne création d'un parcours de santé	19 410€
Châtellerault création de 2 terrains de beach-volley	75 000€
Buxerolles création d'un parcours de santé	42 120€
Nouaille-Maupertuis création d'un pumptrack	41 020€
Voulême création d'un city stade	41 070€
Iteuil création d'un city stade et plateau de fitness	60 800€
Saint-Germain création d'un pumptrack	61 120€
Saint-Pierre-de-Maille création d'un parcours de santé	16 810€
Aslonnes création d'un city stade	54 050€
Lathus-saint-Rémy acquisition d'une SAE mobile	37 400€

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers